



Commission
européenne

Qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) : situation dans les États membres de l'UE sur la base du Cadre de qualité européen

Résumé



Education et
formation

Veillez citer cette publication comme suit:

Hulpia H., Sharmahd, N., Bergeron-Morin L., De Pré L., Crêteur S., Dunajeva J (2024). 'Qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) : situation dans les États membres de l'UE sur la base du Cadre de qualité européen', Rapport NESET, Luxembourg: Office des Publication de l'Union Européenne. doi: 10.2766/105344.

À PROPOS DE NESET

NESET est un réseau consultatif d'experts travaillant sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation. La Direction générale pour l'éducation et la culture de la Commission européenne est à l'initiative de la création de ce réseau, qui a succédé à NESSE (2007- 2010), NESET (2011-2014) et NESET II (2015-2018). PPMI est responsable de l'administration du réseau NESET. Pour toute demande, veuillez nous contacter à : info neset@ppmi.lt.

COORDINATRICE & CHERCHEUSE PRINCIPALE :

- **Hester HULPIA**, VBJK (Centre d'innovation pour la petite enfance, Gand, Belgique)

ÉQUIPE DE RECHERCHE :

- **Nima SHARMAHD & Lisandre BERGERON-MORIN**, VBJK (Centre d'innovation pour la petite enfance, Gand, Belgique)
- **Laura DE PRÉ**, Université de Gand (Belgique)
- **Stéphanie CRÊTEUR & Jekatyerina DUNAJEVA**, PPMI (Lituanie)

COLLABORATEURS :

- **Michel VANDENBROECK & Jochen DEVLIEGHERE**, Université de Gand (Belgium) (Analyse des données des plans d'action pour la garantie de l'enfance)
- **Christian MORABITO**, Expert senior en EAJE (Analyse des données des plans d'action pour la garantie de l'enfance)

RÉVISEUR :

- **Dragana Avramov**, Coordinatrice scientifique de NESET
- **Arianna LAZZARI**, Université de Bologne

ÉDITEUR LINGUISTIQUE :

- **James NIXON**, rédacteur indépendant

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
Direction B - Jeunesse, Education et Erasmus+
Unité B.2 - Ecoles et Multilinguisme

E-mail: EAC-UNITE-B2@ec.europa.eu

Commission européenne
B-1049 Bruxelles

DONNEUR D'ORDRE:

PPMi

PPMI Group

Avenue Gedimino 50, LT - 01110 Vilnius,
Lituanie

Téléphone: +370 5 2620338 Fax: +370 5
2625410

www.ppmi.lt

Directeur: Rimantas Dumčius

REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent exprimer leur gratitude pour la contribution et le soutien reçus de la part de nombreux experts du domaine et de l'équipe du PPMI (Hanna Siarova, Cosmin Nada, Brenda Frydman). Leurs points de vue, commentaires et réflexions ont enrichi et guidé le processus de rédaction de ce rapport.

Qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) : situation dans les États membres de l'UE sur la base du Cadre de qualité européen

Hulpia H., Sharmahd, N., Bergeron-Morin L., De Pré L., Crêteur S., Dunajeva J.

AVIS JURIDIQUE

Ce document a été préparé pour la Commission européenne, mais il ne reflète que les opinions des auteurs. La Commission européenne n'est pas responsable des conséquences de la réutilisation de cette publication. De plus amples informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet (<http://www.europa.eu>).

Print	ISBN 978-92-68-21762-7	DOI: 10.2766/3306068	NC-05-23-290-FR-C
PDF	ISBN 978-92-68-06821-2	DOI: 10.2766/105344	NC-05-23-290-FR-N

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2024

© Union européenne, 2024



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 concernant la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée par une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée à condition que la source soit mentionnée de manière appropriée et que toute modification soit indiquée.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux détenteurs des droits respectifs. L'Union européenne ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants: [Image(s) de couverture © [carloscastilla + 11900361], 2012. Source : [depositphotos.com]

Résumé

Contexte

La qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) est une priorité tant au niveau de l'UE que dans de nombreux États membres. Cet intérêt croissant a conduit à l'élaboration du Cadre de qualité européen (CQE), un cadre global permettant de définir des services d'EAJE de qualité (Conseil de l'Union européenne [CUE], 2019)¹. En outre, le Socle européen des droits sociaux et la Garantie européenne pour l'enfance soulignent l'importance d'une EAJE de qualité, notamment en termes d'inclusion, de lutte contre la pauvreté des enfants et de promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants et toutes les familles. C'est pourquoi la **qualité de l'EAJE** figure dans l'agenda politique depuis quelques années. La stratégie de l'UE en matière d'accueil et les objectifs révisés de Barcelone², qui soulignent l'importance des taux d'inscription et de fréquentation des enfants dans les services d'EAJE, en sont l'illustration. Cependant, la qualité des services d'EAJE constitue une problématique plus large que les taux de fréquentation. Pour que les systèmes d'EAJE aient un impact positif sur l'ensemble des enfants, des familles et des sociétés, la **qualité des processus** et la **qualité structurelle** sont toutes deux importantes. La qualité structurelle est définie dans le CQE, qui propose un cadre global avec cinq domaines de qualité : l'accessibilité, le personnel, les programmes de formation, le suivi et l'évaluation, ainsi que la gouvernance et le financement.

Le **présent rapport NESET** fournit une vue d'ensemble de la situation actuelle et des réformes récentes dans divers États membres de l'UE, pour chacun des cinq domaines de qualité du CQE. Toutefois, le rapport se concentre principalement sur l'accessibilité et le personnel³.

En utilisant les cinq domaines de qualité du CQE comme cadre analytique, le présent rapport NESET vise à répondre plus spécifiquement aux **questions de recherche** suivantes :

- Quelle est la **situation** au niveau de l'UE et dans les États membres de l'UE en ce qui concerne les cinq domaines de qualité du CQE, l'accent étant mis sur l'accessibilité et le personnel ?
- Quelles **réformes politiques récentes** visant à améliorer la qualité des services d'EAJE ont été relevées dans les États membres de l'UE (depuis la proposition d'un CQE en 2014⁴ et le rapport NESET de 2018⁵, suivis de la recommandation du Conseil de 2019⁶ qui marque l'engagement des États membres à améliorer leurs systèmes d'EAJE), en ce qui concerne les cinq domaines de qualité du CQE, l'accent étant mis sur l'accessibilité et le personnel ?
- Quels **défis** cruciaux les États membres de l'UE doivent-ils encore relever en ce qui concerne les cinq domaines de qualité du CQE, l'accent étant mis sur l'accessibilité et le personnel ?

¹ Le Cadre de qualité européen pour l'EAJE (CQE), élaboré par le groupe de travail thématique sur l'EAJE (2012-2014), sous les auspices de la Commission européenne, définit les éléments qui caractérisent la qualité de l'EAJE au niveau de l'UE. Une version légèrement modifiée du CQE a été approuvée par les 27 États membres de l'UE dans la recommandation du Conseil de 2019 sur les systèmes d'EAJE de qualité (2019/C 189/02).

² Recommandation du Conseil du 8 décembre 2022 sur l'Éducation et l'accueil des jeunes enfants : les objectifs de Barcelone pour 2030 2022/C 484/01 (CUE, 2022).

³ Les données examinées sur l'accessibilité et le personnel sont plus étendues en raison du caractère central de ces sujets.

⁴ Proposition de principes clés d'un cadre de qualité pour l'Éducation et l'accueil des jeunes enfants (Commission européenne [CE], 2014).

⁵ État actuel des cadres de qualité nationaux pour l'EAJE, ou documents politiques stratégiques équivalents, régissant la qualité des services d'EAJE dans les États membres de l'UE (Lazzari, 2018).

⁶ Recommandation du Conseil du 22 mai 2019 sur des systèmes d'Éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité (CUE, 2019).

Pour répondre à ces questions, des **recherches documentaires** ont été menées en utilisant, entre autres, l'**analyse de données secondaires** et l'**analyse de documents** :

- Des données provenant de sources importantes (p.ex. indicateurs structurels⁷ et données clés sur l'EAJE⁸) ont été analysées afin de dresser un état des lieux et de documenter les changements intervenus au fil du temps.
- Des informations spécifiques à chaque pays provenant de plusieurs sources de données ont été utilisées pour analyser les réformes politiques récentes (p.ex. des informations sur les systèmes d'EAJE et les réformes du système d'EAJE provenant du Rapport de suivi de l'éducation et de la formation⁹, d'Eurydice¹⁰, du SEEPRO¹¹, des plans d'action nationaux concernant la Garantie européenne pour l'enfance¹²).
- D'autres sources complétant les données ci-dessus (telles que les rapports de l'OCDE, les rapports du groupe de travail sur l'EAJE¹³) ont été analysées.
- Les réformes prévues dans les plans d'action nationaux concernant la Garantie européenne pour l'enfance ont également été analysées.

Ce processus a conduit à une **analyse complète** des données disponibles. Cependant, une recherche documentaire ne suffit pas à démêler la complexité du domaine de l'EAJE dans les différents États membres de l'UE. C'est pourquoi des **entretiens en ligne avec des experts clés** ont été menés pour compléter l'analyse des données. Cela a permis d'enrichir les données et de fournir une analyse critique et plus globale.

Après une partie introductive (PARTIE A), le rapport analyse l'état des lieux et les réformes dans les États membres de l'UE, en référence aux cinq domaines de qualité du CQE (PARTIE B). Viennent ensuite les conclusions et les recommandations à l'intention des décideurs politiques, formulées sur la base des résultats précédemment mentionnés (PARTIE C).

Principales conclusions

Notre analyse souligne que, bien que plusieurs États membres de l'UE aient mis en place des réformes politiques visant à améliorer et à reconnaître la valeur de l'EAJE, le secteur semble encore très **vulnérable**. L'amélioration de la qualité des services d'EAJE est un processus complexe, continu et stimulant, dans lequel les différentes pièces du puzzle doivent s'imbriquer les unes dans les autres. Dans le cadre du modèle **holistique** proposé par le CQE, il n'est pas possible d'améliorer un aspect de la qualité sans tenir compte des autres domaines. Par exemple, travailler sur l'accessibilité signifie également développer des interventions sur le personnel, les programmes de formation, l'évaluation, le suivi et la gouvernance. De même, chacun de ces domaines ne peut être abordé sans référence aux autres. S'il existe certainement de bons exemples de réformes et d'améliorations d'aspects spécifiques de la qualité dans plusieurs États membres, il semble plus difficile de

⁷ <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/publications/structural-indicators-monitoring-education-and-training-systems-europe-2023-early>

⁸ <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/publications/key-data-early-childhood-education-and-care-europe-2014-edition>; <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/publications/key-data-early-childhood-education-and-care-europe-2019-edition> Malheureusement, les données clés de 2024 sur l'EAJE n'étaient pas encore disponibles au moment de l'analyse.

⁹ <https://education.ec.europa.eu/fr/about-eea/education-and-training-monitor>

¹⁰ <https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/national-education-systems>

¹¹ https://www.seeepro.eu/Seiten_Englisch/Home_engl.htm

¹² <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=fr>

¹³ Le groupe de travail soutient les États membres dans la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2019 sur des systèmes d'Éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité et sa principale composante, le Cadre de qualité européen pour l'EAJE. Il soutient principalement l'apprentissage par les pairs basé sur la mesure, le suivi et l'évaluation de la qualité, et assure le suivi des travaux du groupe de travail ET 2020, qui s'est concentré sur l'inclusion, la professionnalisation du personnel et la gestion de la pandémie de COVID-19 dans le secteur de l'EAJE. Voir <https://wikis.ec.europa.eu/display/EAC/ECEC>

parvenir à des changements cohérents et holistiques à un niveau systémique. Une telle situation peut conduire à des **interventions fragmentées** dans différents domaines de qualité, ce qui se traduit par une absence de réforme structurelle globale sur la qualité de l'EAJE, voire par des conséquences involontaires.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des conclusions générales du rapport pour chaque domaine.

Accessibilité

Le présent rapport NESET révèle que la plupart des États membres de l'UE abordent la question de l'accessibilité. Dans la plupart des États membres de l'UE, des efforts ont été déployés pour créer des **places supplémentaires** et **garantir des places** dans les structures d'EAJE. Toutefois, ces efforts quantitatifs n'abordent pas toujours les questions liées à la **qualité** et à l'**équité**.

Malgré les efforts déployés pour augmenter les taux d'inscription, l'accent a été mis sur les **enfants âgés de 3 ans et plus**, négligeant souvent les groupes d'âge plus jeunes et les **enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale**. Il est largement reconnu que les stratégies visant à accroître l'équité pour ce dernier groupe (c.-à-d. les enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale) devraient partir d'une approche d'universalisme progressif¹⁴ plutôt que d'une approche ciblée. Dans de nombreux pays de l'UE, la Garantie européenne pour l'enfance permet de briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion. Toutefois, les plans d'action nationaux des États membres manquent souvent de mesures concrètes de mise en œuvre, telles que des calendriers et des objectifs, qui sont des conditions essentielles pour que ces plans deviennent réellement un moyen de faire progresser l'accès à des services d'EAJE de qualité.

Formation et conditions de travail du personnel

En ce qui concerne le **personnel** des services d'EAJE, la **pénurie** persistante dans de nombreux États membres de l'UE constitue un défi important pour la qualité de l'EAJE. Cela peut avoir un impact négatif sur les enfants, les parents, le personnel et la société. Il n'existe cependant pas de solution unique et universelle à ce problème. Certaines réformes dans les États membres de l'UE ont mis l'accent sur le relèvement des **exigences de qualification**, la mise en place d'un **développement professionnel continu** (DPC) efficace et de **bonnes conditions de travail**, notamment en ce qui concerne les salaires et le ratio adulte-enfant. Ensemble, ces stratégies peuvent contribuer à renforcer l'**attractivité** des professions de l'EAJE et à former un personnel compétent, ce qui aura une influence positive sur les enfants et les familles.

Dans la plupart des États membres de l'UE, il existe des différences en termes de possibilités de formation initiale et continue pour les **différents types** de personnel, les assistants et les responsables de services d'EAJE étant souvent des groupes oubliés. Dans les systèmes d'EAJE qui fonctionnent selon un **schéma fractionné**, on constate que les qualifications initiales sont moins élevées et les possibilités de DPC moins nombreuses pour le personnel travaillant dans les **services destinés aux enfants les plus jeunes (0 à 3 ans)**.

Si certains pays ont pris des mesures positives pour garantir un personnel plus compétent, il reste encore un **énorme potentiel** d'amélioration dans les différents États membres de l'UE. Cette amélioration est cruciale, car un personnel bien qualifié et bien soutenu, qui fait partie d'une équipe diversifiée, est essentiel pour assurer des interactions de haute qualité

¹⁴ L'universalisme progressif dans l'EAJE se réfère à « des mesures globales conçues pour bénéficier à tous les enfants, complétées par des initiatives supplémentaires visant à apporter un soutien accru à certains sous-groupes (vulnérables) » (Frazer & Marlier, 2013).

avec les enfants et les familles. Cela souligne l'importance de la qualité des processus dans l'EAJE. Cela s'applique aux travailleurs principaux et aux assistants. Dans le même temps, un bon leadership est essentiel pour façonner les conditions et les stratégies organisationnelles garantissant la qualité (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], 2021).

Le **contenu des programmes de formation initiale** joue également un rôle central dans l'amélioration de la qualité du personnel des services d'EAJE et, ainsi, de la qualité de la pratique de l'EAJE elle-même. Bien que des progrès aient été réalisés, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réviser les programmes de formation, en mettant l'accent sur des approches holistiques centrées sur l'enfant.

Programmes de formation

De nombreux États membres de l'UE s'efforcent d'élaborer un nouveau cadre pédagogique ou de nouveaux **programmes de formation**, ou bien renouvellent leurs programmes de formation. Ils partent d'une perspective holistique de l'enfant et de relations réciproques avec les parents.

Toutefois, dans les pays où le système d'EAJE est fractionné, on constate toujours un **manque d'harmonisation** entre les programmes de formation utilisés dans les services d'EAJE pour les enfants les plus jeunes et les programmes de formation utilisés dans les services d'EAJE pour les enfants plus âgés. Cela vaut également pour les programmes de formation utilisés dans les services d'EAJE dans leur ensemble et pour ceux utilisés dans l'enseignement primaire. L'alignement réciproque des programmes de formation est l'une des conditions essentielles pour faciliter la transition d'un système éducatif à un autre.

Suivi et évaluation

Des réformes axées sur le suivi et l'évaluation ont été mises en œuvre dans plusieurs États membres de l'UE. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation plus **complets** dans lesquels l'auto-évaluation, l'inspection externe et le suivi au niveau macro sont considérés comme des aspects interdépendants et **continus** de l'amélioration de la qualité des services d'EAJE. En outre, il convient d'apporter un soutien suffisant et efficace à **tous les acteurs** de l'écosystème **de l'EAJE** (c.-à-d. des enfants aux ministères), afin de valoriser et d'utiliser le système de suivi et d'évaluation comme un outil d'amélioration de la qualité, plutôt que comme un objectif en soi.

Gouvernance et financement

La gouvernance et le financement peuvent être considérés comme la **colonne vertébrale** d'une EAJE de qualité : sans une bonne gouvernance et un financement suffisant, les systèmes d'EAJE de qualité ne peuvent perdurer.

La **gouvernance** est étroitement liée au continuum des différents niveaux d'intégration observés dans les systèmes d'EAJE et a un impact crucial sur les autres domaines de qualité du CQE. Certains modèles de gouvernance exigent une plus grande cohérence entre les réglementations nationales/centrales et les réglementations locales, soulignant l'importance de l'adaptation locale aux besoins spécifiques.

En ce qui concerne le **financement**, plusieurs pays ont réalisé d'importants investissements dans l'EAJE en augmentant les dépenses publiques. Entre autres sources, on peut citer le financement post-pandémique fourni par la Facilité de l'UE pour la reprise et la résilience. Ces dépenses devraient viser à faire de l'EAJE un système équivalent au système d'enseignement primaire, avec une fonction économique, sociale et pédagogique pour l'ensemble des enfants, des familles et de la société.

Recommandations

En raison de la forte interdépendance entre tous les domaines de qualité du CQE, ce rapport formule des recommandations globales dans lesquelles les cinq aspects de la qualité (accessibilité, personnel, programmes de formation, suivi et évaluation, gouvernance et financement) sont abordés de manière interdépendante. Six macro-recommandations à l'intention des décideurs politiques sont présentées ci-dessous. Pour chacune d'elles, nous fournissons des lignes directrices spécifiques concernant les cinq domaines de qualité du CQE.

Recommandation 1

Les politiques qui (re)façonnent le secteur de l'EAJE dans les États membres de l'UE devraient être étayées par une **vision holistique basée sur les droits** et une **perspective de justice sociale**.

Cette vision sous-jacente, déjà fortement encouragée par le CQE (CUE, 2019), devrait être transversale à toutes les réformes. Elle devrait être le point de départ pour alimenter l'ensemble du processus politique au niveau de l'UE et dans chacun des États membres.

Cette recommandation s'appuie sur la prise de conscience suivante :

- Les principes de la **Convention relative aux droits de l'enfant** (1989) devraient jouer un rôle central dans l'élaboration des politiques d'EAJE et constituer le fondement des initiatives destinées aux jeunes enfants et à leurs familles.
- Les droits de l'enfant reposent sur une conception holistique de l'éducation des enfants, dans laquelle **l'apprentissage, le jeu et l'accueil** sont étroitement liés. Les différentes parties prenantes responsables des services aux enfants et aux familles doivent travailler ensemble, guidées par une vision forte et négociée.
- Une EAJE de qualité joue un rôle crucial dans la **lutte contre les inégalités sociales**.

Lignes directrices spécifiques :

- Lors de l'élaboration de réformes politiques, des conséquences involontaires peuvent affecter l'intention positive initiale de la réforme elle-même. Les États membres de l'UE devraient donc inclure dans leurs réformes politiques une **analyse des conséquences involontaires**, du point de vue de la justice sociale. Ils devraient établir des règles et des règlements en amont pour prévenir et/ou atténuer les éventuels effets négatifs sur les enfants et les familles. Par exemple, les politiques relatives aux critères d'accès aux services d'EAJE pourraient avoir des conséquences involontaires qui entravent l'inclusion sociale (voir les recommandations qui suivent).
- Le manque de places dans les structures d'EAJE pose des problèmes quant aux **critères de priorité pour l'accès à l'EAJE**. Les pays doivent faire des choix et fixer des priorités en raison de ce manque de places. Certains États membres choisissent de donner la priorité aux parents qui travaillent ou aux ménages à double revenu. Cette stratégie entrave toutefois les **politiques d'inclusion de l'EAJE**. Il s'agit d'un obstacle important, en particulier pour les familles à faibles revenus ou les familles vulnérables. Du point de vue des droits de l'enfant et de la justice sociale, les États membres de l'UE devraient investir dans des politiques visant **l'équité et l'inclusion**, même en cas de manque de places. Ces politiques

devraient partir d'une approche d'**universalisme progressif**, en veillant à ce que les familles vulnérables ne soient pas exclues.

- Les États membres de l'UE devraient investir dans la révision du contenu des programmes de formation de l'EAJE lorsque cela s'avère nécessaire. Les programmes de formation devraient mettre l'accent sur le développement **holistique** des enfants et sur une relation de **coéducation** avec les familles au sein de la communauté locale. Dans le cadre de cette approche, les processus de familiarisation sont essentiels pour établir une relation chaleureuse, respectueuse et réciproque avec les familles et pour permettre une transition en douceur d'un système ou d'un service à un autre. En outre, il convient d'accorder une attention particulière à l'organisation **des espaces et du matériel des structures d'EAJE**. La **relation circulaire entre l'observation, la planification, la documentation et l'évaluation** devrait également jouer un rôle central dans l'élaboration des programmes de formation. Ces éléments sont essentiels pour renforcer les compétences réflexives du personnel, qui favorisent la participation et l'expression des enfants dans les processus de décision et de planification pédagogiques. Les programmes de formation devraient également mettre l'accent sur la nature **innovante** spécifique des services d'EAJE et laisser une place à **l'expérimentation**.
- Les États membres de l'UE devraient **aligner les programmes de formation et les lignes directrices** sur le contenu de la formation initiale, les possibilités de développement professionnel et les systèmes de suivi et d'évaluation.

Recommandation 2

Les politiques qui façonnent le secteur de l'EAJE dans les États membres de l'UE devraient promouvoir et soutenir les **approches collaboratives** afin d'offrir des services de haute qualité aux jeunes enfants et à leurs familles.

Cette recommandation s'appuie sur la prise de conscience suivante :

- Le travail sur la qualité nécessite une « **approche d'équipe** », c'est-à-dire que l'accent doit être mis sur tous les professionnels travaillant dans un centre d'EAJE.
- Pour tendre vers la qualité, la collaboration est également nécessaire à **tous les niveaux du système d'EAJE** (du micro au macro en passant par le méso).

Lignes directrices spécifiques :

- La **diversité au sein des équipes** est considérée comme un atout pour les services d'EAJE. Les États membres de l'UE devraient investir dans des **stratégies visant à attirer et à retenir un personnel diversifié**. Cela peut se faire, par exemple, par la création de parcours de qualification bien conçus, la reconnaissance de l'apprentissage antérieur pour les professionnels expérimentés mais non formés, et l'offre de cours et de formations supplémentaires pour soutenir les étudiants issus de minorités ethniques. Tous ces éléments devraient être soutenus par l'amélioration des **conditions de travail** et par des **orientations pédagogiques** et des **activités de DPC visant à valoriser cette diversité**. Investir dans cette direction pourrait attirer une main-d'œuvre diversifiée en termes d'expérience, d'origine socio-économique et ethnique, et de genre.
- La diversité en termes de **qualification initiale** peut être une richesse pour les enfants, les familles et l'équipe. Cependant, le développement d'un trop grand nombre de parcours de qualification différents peut comporter des risques. Cela

peut renforcer la fragmentation du secteur et, en fin de compte, dévaloriser la profession. Lorsqu'ils créent des parcours de qualification initiale diversifiés, les États membres de l'UE devraient investir fortement dans la **qualité du contenu de ces qualifications**, dans un **bon DPC** et dans l'**orientation pédagogique continue pour les professionnels de l'EAJE**, ainsi que dans les **possibilités d'avancement de carrière**.

- Au sein d'une équipe diversifiée, le rôle des **assistants** a été sous-estimé dans de nombreux pays de l'UE. Parfois décrits par les chercheurs comme la « main-d'œuvre invisible » (Urban et al., 2011 ; Peeters et al., 2016), les assistants peuvent être un point de contact crucial pour les familles et les enfants, et peuvent soutenir des approches inclusives. Pour que les assistants deviennent une telle « figure de transition », les États membres de l'UE devraient investir dans la **formation initiale** et le **DPC des assistants**, car ces aspects semblent souvent négligés dans les réformes politiques. En outre, il convient d'accorder du **temps aux assistants et aux travailleurs principaux pour qu'ils réfléchissent ensemble**. Ce point est crucial, car les deux types de professionnels travaillent avec les mêmes enfants et les mêmes familles, et doivent donc partager et négocier leur vision et leur pratique.
- Les responsables des structures d'EAJE jouent un rôle clé en apportant un soutien organisationnel, pédagogique et émotionnel à leurs équipes, ce qui est crucial pour une EAJE de qualité. Les États membres de l'UE devraient investir dans la **formation initiale et le DPC des responsables**, un autre domaine qui semble négligé dans les réformes politiques. La formation individuelle est importante, mais elle ne suffit pas. Les responsables devraient avoir la possibilité de s'engager dans un **réseau** d'activités d'apprentissage par les pairs et d'initiatives de sensibilisation avec d'autres responsables.
- Travailler avec de jeunes enfants est un travail important mais souvent exigeant. Malgré cela, dans de nombreux États membres de l'UE, les conditions de travail du personnel des structures d'EAJE sont moins bonnes que celles des professionnels travaillant avec des enfants plus âgés dans le cadre de l'éducation formelle. Les États membres de l'UE devraient s'attaquer d'urgence aux **conditions de travail** du personnel des services d'EAJE. Ils devraient investir dans de bons salaires pour tous les professionnels travaillant dans les services d'EAJE, dans de petits groupes d'enfants, dans un bon ratio personnel-enfants et dans la mise à disposition de créneaux sans enfants. De telles mesures pourraient réduire la rotation du personnel, accroître la satisfaction au travail et augmenter l'attrait de la profession pour un personnel diversifié.
- Les États membres de l'UE qui entreprennent de **nouvelles réformes** devraient investir dans des stratégies qui prévoient un **soutien suffisant** (p.ex. au moyen de manuels, de formations, de tutorat et de coaching), afin d'aider les diverses parties prenantes à traduire efficacement les nouvelles réformes politiques dans la pratique.

Recommandation 3

Les politiques visant à façonner le secteur de l'EAJE dans les États membres de l'UE devraient privilégier une approche d'**universalisme progressif**. Tout en visant des services d'EAJE universels et intégrés pour **tous les enfants âgés de 0 à 6 ans**, les réformes politiques devraient se concentrer sur des mesures spécifiques pour les groupes souvent oubliés, à savoir :

- Les enfants de **0 à 3 ans** ;
- Les enfants et les familles en situation de **vulnérabilité** (p.ex. les familles à faible statut socio-économique, les familles de réfugiés, les familles roms, les familles avec des enfants ayant des besoins particuliers).

Cette recommandation s'appuie sur la prise de conscience suivante :

- Dans la plupart des États membres de l'UE, il existe un « **vide en matière d'EAJE** ». Il s'agit de la période entre la fin du congé parental bien rémunéré et l'âge auquel les enfants ont légalement droit à une place dans un centre d'EAJE. Les États membres de l'UE devraient prendre des mesures pour réduire ce vide ou proposer des alternatives solides.
- Les enfants issus de familles vulnérables ont toujours moins accès à des services d'EAJE de qualité que les autres enfants. Comme le souligne la Garantie européenne pour l'enfance (CE, 2021), une approche d'**universalisme progressif** est un moyen efficace d'aborder l'inclusion sociale, tout en visant l'accès universel. Au lieu de se concentrer sur une approche ciblée, l'universalisme progressif a pour objectif ultime l'inclusion de tous les enfants et de toutes les familles, mais consacre une attention et des efforts particuliers pour atteindre les groupes les plus oubliés et ceux qui sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.
- Les réformes des États membres se concentrent souvent sur les enfants **âgés de 3 ans et plus**. Cela peut : 1) mettre l'accent sur la préparation à l'école ; 2) négliger le fait que les services d'EAJE jouent également un rôle social et pédagogique crucial pour les enfants plus jeunes (0 à 3 ans), en plus de leur fonction économique.

Lignes directrices spécifiques :

- Les investissements dans l'EAJE sont généralement en faveur des services destinés aux enfants plus âgés. **Les États membres de l'UE devraient accorder la même valeur à l'ensemble de la période de l'EAJE et, par conséquent, investir également dans la première phase de l'EAJE.** Cela souligne que les premières années d'un enfant sont cruciales pour son bien-être et celui de sa famille.
- Lorsqu'une telle situation n'existe pas encore, **les États membres de l'UE devraient investir dans l'élaboration d'un programme couvrant l'ensemble de la tranche d'âge 0-6 ans**, ou au moins investir dans l'alignement des programmes des deux phases de l'EAJE. Il convient de privilégier une **approche holistique** de l'éducation, par opposition à la logique de la « scolarisation », qui tend à faire pression sur les enfants pour qu'ils soient préparés au niveau scolaire suivant. Cela signifie également que, si les systèmes doivent viser la continuité avec le programme de l'école primaire, les lignes directrices en matière d'EAJE doivent conserver leur propre identité afin de mieux répondre aux besoins des jeunes enfants et des familles.

- **Il existe souvent un écart entre le niveau de qualification initiale, le DPC et les conditions de travail des professionnels de la première phase de l'EAJE (0-3 ans) et des professionnels de la seconde phase de l'EAJE (3-6 ans).** C'est le cas des systèmes fractionnés, mais aussi parfois des systèmes plus intégrés. La raison en est la perception historique de ce que l'on appelle « l'accueil » des enfants les plus jeunes, qui n'est traditionnellement pas aussi valorisé que « l'éducation » des enfants plus âgés. Les États membres de l'UE devraient remédier à cette incohérence en **relevant la qualification initiale, le DPC et les conditions de travail des professionnels de l'accueil des plus jeunes (0-3 ans), et en les alignant sur les conditions des éducateurs du préscolaire (3-6 ans).**
- Les États membres de l'UE devraient investir dans la **révision du contenu des programmes de formation initiale** des futurs professionnels de l'EAJE, en adoptant une perspective holistique de l'éducation. Cela signifie qu'il faut investir dans des programmes qui mettent l'accent sur l'interaction entre l'apprentissage, le jeu et l'accueil, sur des relations chaleureuses et réciproques avec les familles et la communauté, sur la pédagogie par le biais d'espaces et de matériels. La formation initiale devrait également renforcer les compétences du futur personnel en matière de planification, d'observation, de documentation et d'évaluation. Les États membres devraient donc investir dans les compétences de réflexion et de travail en équipe afin que tous les futurs professionnels deviennent des **travailleurs réfléchis, faisant partie de communautés d'apprentissage professionnelles.**
- Les États membres de l'UE devraient **combler** efficacement **le vide en matière d'EAJE.** Un **congé parental de qualité et bien rémunéré** (pour les mères comme pour les pères) devrait être mis en place jusqu'au moment où l'enfant a légalement droit à une place dans un centre d'EAJE. À l'heure actuelle, cette situation est plus fréquente dans les pays qui disposent d'un système intégré d'EAJE.
- Des disparités persistent dans les taux d'inscription des enfants de moins de 3 ans (par rapport aux enfants plus âgés), ce qui accroît la vulnérabilité des enfants les plus à risque. Les États membres de l'UE devraient investir davantage pour **garantir l'égalité d'accès aux plus jeunes enfants,** dans le cadre d'une approche holistique de leur éducation.
- Du point de vue des droits de l'enfant, **garantir le droit d'un enfant à une place dans une structure d'EAJE** est un objectif crucial. Toutefois, il convient d'être prudent lors de l'adoption de mesures visant à abaisser l'âge de la fréquentation obligatoire des services d'EAJE. Si elles ne s'accompagnent pas d'une approche holistique de l'accueil, du jeu et de l'éducation, ces mesures peuvent même renforcer les inégalités sociales. Les États membres de l'UE devraient donc investir dans la garantie du droit à une place, en tenant compte d'une perspective holistique.
- Les enfants issus de familles socialement vulnérables semblent avoir moins accès à des services d'EAJE de qualité. Les États membres de l'UE devraient investir dans des politiques visant à impliquer en particulier les enfants et les familles menacés d'exclusion sociale, par exemple par le biais d'**initiatives de sensibilisation.** Une recherche qui valorise la voix des enfants et des familles, qui écoute, étudie et prend en compte leurs besoins, aiderait à mieux formuler des politiques d'inclusion.
- Par ailleurs, compte tenu du vide en matière d'EAJE et du manque de places, des **services de soutien plus informels** (tels que des lieux de rencontre pour les enfants et les familles, des centres de services, des groupes de jeu, etc.) pourraient constituer des alternatives possibles pour répondre aux divers besoins des enfants et des familles.

Recommandation 4

Les politiques qui façonnent le secteur de l'EAJE dans les États membres de l'UE devraient faire partie d'un **ensemble de réformes intégrées** proposant une série de stratégies visant à influencer les domaines de qualité du CQE de manière **interdépendante**.

Cette recommandation s'appuie sur la prise de conscience suivante :

- L'analyse des réformes en cours et des actions planifiées mentionnées dans les plans d'action nationaux montre que toutes les actions planifiées ne s'inscrivent pas dans une réforme globale visant à améliorer la qualité des services d'EAJE dans leur ensemble. Cela pourrait conduire à des **réformes fragmentées**, qui pourraient en fin de compte être moins efficaces. Dans le cadre d'une approche holistique, le travail sur un domaine de qualité du CQE s'accompagnerait de la détection des liens avec les autres domaines, de la recherche des conséquences involontaires et de la proposition de réformes cohérentes en conséquence.

Lignes directrices spécifiques :

- Plusieurs plans d'action nationaux manquent de spécificité et de détermination. **Les États membres de l'UE devraient investir dans des mesures plus concrètes** comprenant des calendriers, des objectifs et des indicateurs spécifiques, concrets et réalisables. Ce n'est qu'à cette condition que les intentions politiques peuvent se traduire par des avantages tangibles pour l'ensemble des enfants, des familles et de la société.
- Plusieurs États membres de l'UE se sont efforcés d'augmenter les taux d'inscription en fournissant des places supplémentaires, en garantissant une place dans les structures d'EAJE et/ou en rendant ces structures plus abordables. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour soutenir une **approche efficace et multiforme de l'accès aux services d'EAJE**. Les efforts et les investissements en matière d'accessibilité, d'abordabilité et d'inclusion ne sont pas toujours intégrés dans une vision et un plan plus larges pour l'accès et l'équité dans des services d'EAJE de qualité. Dans leurs réformes politiques, les États membres de l'UE devraient s'intéresser non seulement à **l'accessibilité, l'abordabilité et l'utilité**, mais aussi à **la compréhensibilité, l'équité et l'inclusion**.
- En raison du manque de places dans les services d'EAJE, les subventions publiques peuvent être dirigées à la fois vers les organismes à but non lucratif et vers les organismes privés à but lucratif. Ce choix peut offrir des solutions, mais il présente un risque en cas d'absence de réglementation sur la qualité ou lorsque la réglementation en place n'est pas claire ou stricte. Les États membres de l'UE devraient investir dans des **réglementations claires et strictes** sur les mesures de **qualité** et de responsabilité dans l'ensemble du secteur de l'EAJE, s'appliquant aux différents types de prestataires.
- Les États membres de l'UE devraient investir dans des politiques qui aident les centres d'EAJE à établir des **partenariats réciproques avec les familles et les communautés locales**, afin de créer des pratiques éducatives communes. Cela pourrait soutenir les travaux sur la compréhensibilité (en plus de l'accessibilité, de l'abordabilité et de l'utilité) dans les services d'EAJE.
- De même, les États membres de l'UE devraient investir dans des politiques qui soutiennent les centres d'EAJE dans l'établissement de **partenariats avec des organisations locales, travaillant pour et avec les familles, de différents secteurs** (p.ex. l'éducation, la santé, la culture). Travailler de manière intégrée pourrait conduire à une plus grande accessibilité, compréhensibilité et équité pour tous les enfants et toutes les familles.

Recommandation 5

Les politiques qui façonnent le secteur de l'EAJE dans les États membres de l'UE devraient donner la priorité à la recherche de solutions innovantes et efficaces pour remédier à la **pénurie de personnel** dans les services d'EAJE.

Cette recommandation s'appuie sur la prise de conscience suivante :

- De nombreux États membres de l'UE connaissent une grave **pénurie de personnel** dans les services d'EAJE. La pénurie de personnel constitue un défi de taille dans de nombreux pays européens, avec de multiples problématiques : disponibilité et accès aux services d'EAJE, qualité de l'accueil et de l'éducation, EAJE inclusive, sécurité et bien-être des enfants, stabilité du personnel et attrait de l'emploi, impact économique, entre autres.
- En cas de pénurie de personnel, tous les autres **domaines du CQE** sont affectés négativement. Sans personnel (compétent) dans l'EAJE, toutes les autres réformes et actions ne peuvent prendre forme. Cela nuit à la qualité des services d'EAJE.

Lignes directrices spécifiques :

- La création de places supplémentaires pour les enfants dans les structures d'EAJE doit aller de pair avec l'amélioration de l'attractivité de la profession. Les États membres devraient s'attaquer à ce problème en **investissant dans des plans à long terme**. Les plans à court terme qui se concentrent, par exemple, sur l'abaissement (temporaire) des exigences en matière de qualification initiale, pourraient avoir un effet négatif sur la pénurie de personnel à long terme. En revanche, en s'attachant à **rendre la profession plus attrayante**, on résoudrait ce problème tout en améliorant la qualité des services d'EAJE. Les États membres de l'UE devraient donc investir dans de meilleures conditions de travail, des programmes de formation initiale de haute qualité, un soutien solide en cours d'emploi par le biais d'activités de DPC axées sur une approche holistique, une orientation et un accompagnement pédagogiques, ainsi que le développement de communautés d'apprentissage professionnelles.
- Les États membres de l'UE devraient investir davantage dans les programmes de formation en tant qu'**orientation**, plutôt que dans des prescriptions rigides. Les programmes devraient tenir compte du contexte des services d'EAJE et de la communauté qu'ils desservent. Par conséquent, les programmes de formation et les lignes directrices pédagogiques devraient laisser suffisamment d'**autonomie** au personnel, en reconnaissant son rôle professionnel et en lui apportant le soutien dont il a besoin. Cela pourrait avoir une influence positive sur l'identité professionnelle du personnel des services d'EAJE, ce qui à son tour pourrait avoir un impact positif sur la satisfaction au travail et la fidélisation du personnel.

Recommandation 6

Les politiques qui façonnent le secteur de l'EAJE dans les États membres de l'UE devraient investir dans le **renforcement des capacités de toutes les parties prenantes**, des décideurs et des dirigeants à différents niveaux du système de gouvernance. Il s'agit notamment de renforcer l'utilisation de données locales, nationales et européennes fines pour informer et suivre les réformes et renforcer la collaboration.

Cette recommandation s'appuie sur la prise de conscience suivante :

- Les systèmes d'EAJE des États membres de l'UE peuvent être placés sur un **continuum entre les systèmes « fractionnés » et les systèmes « intégrés »**. Bien que les contextes individuels soient très spécifiques à chaque pays, les systèmes plus intégrés tendent à rencontrer moins de problèmes liés à la fragmentation des services d'EAJE, et donc aussi du financement, des lignes directrices et des réformes. Ces systèmes plus intégrés semblent également fonctionner plus efficacement en temps de crise (Van Laere et al., 2021).
- **Les systèmes d'EAJE fragmentés et sous-financés** nécessitent davantage de moyens et de mesures supplémentaires pour faire face aux défis et obstacles spécifiques. Des systèmes d'EAJE stables, organisés et financés de manière cohérente, sont plus solides et mieux à même de faire face aux défis et aux crises.

Lignes directrices spécifiques :

- À long terme, les États membres de l'UE devraient investir dans l'**intégration des systèmes d'EAJE**. Dans tous les cas, que les systèmes soient fractionnés ou plus intégrés, une **collaboration et une communication étroites** sont nécessaires entre les diverses autorités responsables des services d'EAJE. Lorsque deux ministères distincts sont responsables des deux phases de l'EAJE, l'alignement et la collaboration sont essentiels.
- Cette intégration doit être mise en œuvre et soutenue par les **différents secteurs** qui offrent des services aux enfants et aux familles. Les États membres de l'UE devraient investir dans des politiques et des pratiques de collaboration entre l'EAJE et d'autres secteurs, tels que la santé, les affaires sociales, la culture, l'emploi ou le logement, ainsi qu'au niveau de l'élaboration des politiques.
- Les États membres de l'UE devraient investir dans la réduction du vide en matière d'EAJE par le biais d'une analyse et d'actions coordonnées de la part de **toutes les parties prenantes et de tous les ministères** concernés.
- Certains États membres de l'UE ont un modèle de gouvernance plus centralisé, tandis que d'autres ont un modèle plus décentralisé. Dans les deux modèles, les États membres de l'UE devraient investir dans la **cohérence** entre les différents niveaux.
- Par rapport à d'autres types d'éducation, moins de la moitié du financement des services d'EAJE provient d'une autorité centrale, tandis que les autres fonds sont fournis par un niveau d'autorité plus local. Ce type de financement est donc plus sensible aux inégalités territoriales. Les États membres de l'UE devraient investir dans le **financement structurel public** pour des systèmes d'EAJE efficaces et de qualité. Lors de la mise à disposition de fonds publics, il convient de veiller à atteindre tous les prestataires, en créant des propositions et des **procédures de responsabilité** transparentes et accessibles.
- Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes dans une EAJE de qualité est essentiel pour orienter les réformes politiques et la gestion des centres d'EAJE. Aux niveaux national et local, les États membres de l'UE devraient se pencher sur le **renforcement des capacités¹⁵ pour toutes les parties prenantes** : enfants, parents, professionnels de l'EAJE, responsables, prestataires,

¹⁵ Le renforcement des capacités est défini comme « le processus de développement et de renforcement des compétences, des instincts, des aptitudes, des processus et des ressources dont les organisations et les communautés ont besoin pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde en évolution rapide. Un ingrédient essentiel du renforcement des capacités est une transformation qui est générée et soutenue au fil du temps de l'intérieur ; une telle transformation va au-delà de l'exécution des tâches pour changer les mentalités et les attitudes. » (ONU, n.d.)

municipalités locales, services d'inspection, chercheurs, centres de formation, services d'assistance et autorités gouvernementales.

- Il est important de prendre des décisions fondées sur des données. Il convient donc de disposer de **données fines et comparables**. Cela est important aux niveaux local et national, mais aussi au niveau de l'UE.

ENTRER EN CONTACT AVEC L'UE

En personne

Dans toute l'Union européenne; il existe des centaines de centres d'information Europe Direct. Vous trouverez l'adresse du centre le plus proche de chez vous à l'adresse suivante : https://european-union.europa.eu/contact-eu_fr

Par téléphone ou email

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service :

– numéro gratuit: 00 800 678 91011 (certains opérateurs peuvent facturer les appels)

– Au numéro suivant : +32 22999696, ou

– par email via: https://european-union.europa.eu/contact-eu_fr

RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR L'UE

En ligne

Des informations sur l'Union européenne dans toutes les langues officielles de l'UE sont disponibles sur le site Europa : https://european-union.europa.eu/index_fr

Publications de l'UE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes de l'UE à l'adresse suivante : <https://op.europa.eu/en/publications>. De multiples exemplaires des publications gratuites peuvent être obtenus en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://european-union.europa.eu/contact-eu_fr).

Droit de l'UE et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'UE, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consulter EUR-Lex : <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'UE

Le portail de données ouvertes de l'UE (<https://data.europa.eu/fr>) donne accès aux ensembles de données de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales et non commerciales.



Office des publications
de l'Union européenne